



L'EXPRESS DU CESER

N°24

LE MOT DU GROUPE CGT DU CESER PAYS DE LA LOIRE

SESSION PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2026

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



L'ESSENTIEL

La session du 13 octobre 2026 a été particulièrement riche avec 8 études et contributions votées en une journée.

Lors de cette session, ont été adoptés :

- l'avis sur le rapport agriculture de la Région,
- l'avis sur la décision modificative,
- l'avis sur les orientations budgétaires 2027,
- l'avis sur le bilan CPER 2025,
- l'avis sur le rapport régional égalité femmes hommes 2025,
- la contribution sur le projet stratégique du GPM,
- l'avis sur le rapport d'activité et de développement durable 2025,
- l'étude des CESER de l'Atlantique sur l'eau.

La CGT a voté l'ensemble des travaux présentés à cette session, à l'exception de celui sur l'eau, sur lequel elle s'est abstenue.

En fin de cette lettre, nous rappelons les [travaux en cours au CESER](#) et les [perspectives et changements pour la suite de la mandature du CESER](#).

L'AVIS SUR LE RAPPORT ACCÉLÉRATEUR AGRI-PÊCHE-AQUA

Face aux difficultés rencontrées par un large pan des professions agricoles, la Région propose un rapport court, qui s'inscrit dans la continuité des politiques agricoles qu'elles a menées. Le CESER, tout en soulignant les actions mises en place en soutien à l'agriculture, apporte quelques points de vigilance.

Dans son intervention, la CGT a dénoncé l'absence de remise en cause par la Région de l'agriculture productiviste néfaste pour l'environnement comme pour les travailleurs et les travailleuses.

Au vu des éléments qu'elle a apportés à l'avis du CESER, la CGT l'a voté.

Voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'AVIS SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE

Les décisions modificatives sont généralement d'ampleur limitée, celle-ci ne fait pas exception.

Concernant les politiques de santé, Le CESER souligne que les préconisations régionales seront opposables aux porteurs de projets de création de formations sanitaires et sociales. Ils'interroge sur les incidences de cette décision qui risque de freiner l'innovation et la diversification de l'offre de formation, dans un environnement extrêmement mouvant et incertain.

Concernant les futures rames TER de l'étoile mancelle, il souligne l'intérêt d'anticiper les évolutions de comportement des voyageurs, et le transfert modal attendu vers le train, et ainsi de prévoir les matériels de capacité suffisante.

En matière d'éducation, le CESER souligne positivement l'investissement massif prévu par le Conseil régional en direction des lycées, mais souligne que « Les mobilisations actuelles dans les lycées vont dans le sens de la nécessité d'un dialogue renforcé et d'une bonne information au niveau de chaque établissement. »

La CGT dans son intervention revient sur les mobilisations des lycéens et sur la capacité des rames de TER en cours d'acquisition.

➔ La CGT a voté l'avis du CESER.

voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2027

Les orientations budgétaires de la Région s'inscrivent dans un horizon limité à 2027-2028, date de la fin de la mandature régionale.

Les décisions budgétaires seront précisées lors de la présentation du budget primitif, que la Région choisit de présenter en fin d'année 2026.

La Région prévoit des économies de fonctionnement pour selon elle, préserver l'investissement.

La CGT dans son intervention a rappelé sa position sur la dette, et la nécessité de sortir d'une approche néolibérale des politiques budgétaires.

➔ La CGT a voté l'avis du CESER.

Voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'AVIS SUR LE BILAN 2025 DE L'EXÉCUTION DU CPER

Le contrat de plan État Région prévoit le financement investissements sur la période 2021 2027, sauf pour la mobilité où les montants ne concernent que la période 2023 2027.

Dans son avis, le CESER a souhaité dépasser la seule approche comptable de la programmation des opérations prévues. Il rappelle la nécessité d'apprécier les effets de ces investissements et propose des pistes pour la prochaine programmation.

Dans son intervention, la CGT a regretté l'absence de revoyure du CPER actuel, et émis des inquiétudes pour la prochaine programmation, au vu des politiques d'austérité menées au plan national.

➔ La CGT a voté l'avis du CESER.

Voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'AVIS SUR LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2025

Le document régional (disponible [ici](#)) est un document obligatoire. La Région met très largement son soutien à l'entrepreneuriat des femmes, et reste très centrée sur l'élite, comme le montrent les trophées Joséphine.

Le CESER souligne que la décision politique de recentrage des actions de la Région sur ses compétences exclusives a conduit à la suppression d'un volet entier de son action qui touche notamment la prévention, en particulier auprès des jeunes, et qui remet en cause le maillage régional d'accompagnement en matière de lutte contre les violences.

Dans son intervention, la CGT critique la vision de la Région centrée sur l'élite, et souligne que le handicap, la couleur de peau, l'origine, la religion, ou l'orientation sexuelle, s'ajoutent souvent aux discriminations de genre.

→ La CGT a voté l'avis du CESER.

Voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

LA CONTRIBUTION DU CESER AU PROJET STRATÉGIQUE 2027-2032 DU GRAND PORT NANTES SAINT-NAZAIRE

Le CESER apporte son point de vue sur le projet stratégique du Grand Port maritime, dans une contribution développée autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il s'appuie sur de nombreuses auditions d'entreprises, mais aussi de syndicats de salariés, d'associations environnementales ou de chercheurs. Notre camarade Yvic Kergroac'h a en tant que président de commission, contribué à l'écriture de cette contribution portée par un rapporteur issu du patronat portuaire.

Pour son intervention, la CGT s'est appuyée sur les échanges avec nos camarades du syndicat du Grand Port Maritime. Elle s'est notamment félicitée de la réactivité des salariés du Port et de la manutention lors des mouvements sociaux.

→ La CGT a voté la contribution du CESER.

Voir [ici](#) la contribution du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025 (RADD)

Le rapport annuel est une obligation pour la Région, qui a réalisé cette année un rapport plus complet que l'an dernier. Ce document retrace les actions de la Région menées en 2025 en faveur du développement durable, au sein des différentes politiques régionales.

Au total, les actions engagées répondent à 12 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Le CESER décline les commentaires dans les thématiques de chaque commission. Il considère qu'il conviendrait de mieux contextualiser les actions engagées par

rapport à un état des lieux environnemental, économique et social régional en permanente évolution.

Dans son intervention, la CGT évoque notamment le service dégradé de transport à la demande.

→ La CGT a voté l'avis du CESER

Voir [ici](#) l'avis du CESER avec en annexe l'intervention de la CGT.

L'ÉTUDE DES CESER DE L'ATLANTIQUE SUR L'EAU

L'étude est portée par les CESER de l'Atlantique, à savoir le CESER Normandie, le CESER Bretagne, le Ceser Pays de la Loire et le CESER Nouvelle Aquitaine.

La genèse de ce travail a été complexe, le lobby agricole productiviste ayant fortement pesé.

Même si à force de ténacité, la CGT a pu faire évoluer le contenu de l'étude, permettant que la qualité de l'eau soit finalement traitée, cette étude reste en retrait de nos attentes.

Dans son intervention, lue dans l'ensemble des 4 CESER, la CGT regrette que les conseillers porteurs d'une autre vision que celle de la doxa productiviste n'aient pas été assez écoutés.

→ La CGT s'est abstenue sur cet avis lors du vote au CESER Pays de la Loire. A noter que la FRSEA, les jeunes agriculteurs et la chambre d'agriculture se sont abstenus, regrettant que la qualité de l'eau ait été traitée dans l'étude, contrairement au cahier des charges initial.

Voir [ici](#) l'étude des CESER de l'Atlantique avec en annexe l'intervention de la CGT.

TRAVAUX EN COURS AU CESER

Le CESER travaille sur les sujets suivants : santé et environnement, robustesse des organisations, impact et atténuation du changement climatique, insertion dans l'emploi des jeunes, et avenir du secteur associatif.

LES PERSPECTIVES ET CHANGEMENTS DANS LA DÉLÉGATION CGT AU CESER À COMPTER DE 2027

Le mandat du CESER dure 6 ans. Le mandat actuel a débuté en janvier 2024 et doit donc courir jusqu'en décembre 2029. Il y a donc un décalage volontaire entre les élections régionales et le mandat du CESER. Il y aura cependant une réinstallation à mi-parcours, soit en janvier 2027.

Cette réinstallation consiste en la remise en jeu de l'ensemble des responsabilités du CESER, de la présidence de l'assemblée au bureau des différentes commissions.

La CGT revendiquera le maintien des responsabilités actuelle (présidence de la commission transport énergie infrastructures numériques, secrétariat de la commission environnement territoire, deux postes au bureau du CESER).

La CGT sera également attentive au maintien des équilibres dans l'ensemble des postes à responsabilité au CESER.

La composition de l'assemblée sera maintenue, mais certaines organisations, dont la CGT, profiteront du mi-mandat pour remplacer certains de leurs représentants.

La CGT en profitera pour modifier sa délégation avec le départ et donc l'arrivée de trois camarades à partir de janvier 2027.

Camarades qui quittent le groupe : Eric Bachelot, Christophe Besnard, Catherine Paris.

Camarades qui rejoignent le groupe : Christophe Fontanie (72), Suzanno Ollivier (44), Sandra Moron (49).

Le comité régional CGT remercie les camarades qui quittent la délégation pour leur engagement. Il salue l'arrivée des trois nouveaux camarades.

Les conseillers et conseillères CGT au CESER : Eric Bachelot, Christophe Besnard, Stéphane Godard, Marie-Laure Hermouet, Yvic Kergroac'h, Diane Oble, Catherine Paris, Chrystèle Savatier, restent à votre disposition.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21